



Conseil de discipline

Par **Esteban.45340**, le **02/06/2023 à 23:23**

Bonjour je m'appelle Esteban j'ai 13 ans et je suis en classe de 4 ième j'ai un assez gros problème je voudrais savoir si cela serait possible que vous m'éclairer sur certains point pour tout vous résumer :rnJe sortait avec une fille de ma classe tout ce passait bien elle m'avait juste envoyé une photo a caractères érotique que je n'ais pas plus Calculer mais suite à cette événement je décide de rompre avec elle , Lorsque que je rompre avec elle 1 semaine plus tard mon père est moi nous somme convoqué dans le bureau du cpe en disant que j'aurai une photo a caractère érotique alors le CPE et mon père regarde dans mon téléphone il chercher partout jusqu'à ne point trouvé cette fameuse photo après cette agissements je retourne en cours et après 1h30 de cour un surveillant vient me chercher en me disant que je suis convoqué dans le bureau du directeur il me dit alors que j'aurais détrousser 20 euro a cette camarade , après cette convocation moi et le directeur de l'établissement il m'annonce appelé mon père pour avisé de cette convocation et cette histoire des 20 euro , alors mon père et moi avons beaucoup échangé par rapport à ce sujet je suis passer en Conseil de discipline (que moi et mon père n'avons pas plus y participer) j'ai essayé alors d'accéder a mon dossier (article D 511-36 du code de l'éducation nationale) avec mon père alors que il on refusé est qui est totalement interdite qui est punis pénalement (lois RPGD) à ce jour là je suis exclu de cette établissement . Mais avec mon père nous avons contesté cette exclusion défénitive rn- A savoir que dans la lettre pour le motif d'exclusion rnIl n'y a ni motivation ni inscrit les membres ayant participé au conseil rn(Article 511-20 du code de l'éducation nationale)rn-est ce que c'est possible de faire un conseil de discipline sans avoir l'accusé ?rn Est savoir d'autre lois a ce sujet la qui pourrait m'aider pour cette histoire . rnCar mon (directeur) Proviseur n'a pas respecté beaucoup de loi est a fait des vise de forme .rnA savoir que j'ai était accablé de (harcèlement et racket) rnSauf que a aucun moment il on notifier moi ou mes parent pour récupérer mes biens dans le collège rnJ'avais un pantalon de rechange et un polaire cet peut être un détail mais il mon accablé de racket et cet contradictoire quel que part c'est aussi du racket rnSi on suit leur logique .rnJ'ai surtout était accusé d'harcèlement alors que le

harcèlement et quelques chose de répétitifs tout comme le racket rnEnfin tout ça pour vous dire. Si vous pouvez m'informer un maximum sur ça rnDes lois ou n'importe quoi pouvant m'aider dans cette affaire rnrn-N'hésitez pas à me contacter par cette adresse mail rngratienesteban9@gmail.comrnrnToute mes salutations dans l'attente de votre réponse.
Merci